

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018

Le Conseil documentaire s'est réuni le 29 novembre 2018, salle de conférence de la Maison de l'Étudiant, sous la présidence de Mme Christelle SEREE CHAUSSINAND, représentant M. Alain BONNIN, Président de l'université.

Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice-présidente : Mme SEREE CHAUSSINAND
- Enseignants-chercheurs : M. BONNEAU, M. HULIN (procuration)
- Etudiants : M. MUET, Mme BOUDIER (procuration)
- Personnels du Pôle documentation : Mme ALLEGRET (procuration), Mme MARCEL, Mme MENNEGAUX, Mme ROUZET
- Personnalités extérieures : M. MARGUIER, Mme DUMAS, Mme ROLIN (procuration)
- Personnels des bibliothèques associées : Mme DROUX-CANAC, Mme RAFFESTIN

Total : 14 /20

Présents à titre consultatif

- Représentants du Pôle documentation : Mme DESSEIGNE, Mme ARKAB, Mme ASHTA, M. GOUNOT, M. HUSSON, Mme LAURENT, M. LEROY, Mme SCHAEFFER, Mme THIBERT, Mme VERNATON
- Directrice du SCD UFC : représentée par Mme SMOUTS

Excusés : M. CAMUS, Mme MAUREL, M. STEIN, M. ANDOLFATTO, Mme BOGUET, Mme MERY, Mme DANION

Excusés représentés : M. HULIN (procuration à M. BONNEAU), Mme BOUDIER (procuration à M. MUET), Mme ALLEGRET (procuration à Mme MENNEGAUX), Mme ROLIN (procuration à Mme MARCEL), Mme JANDEAUX

Absents : M. CHAMBRON, Mme PETITFOUR, M. CHENEVEZ, Mme DEMONCEAUX, M. GOUGEON, Mme SEGUY, M. TIZIO, M. WEEBER, M. HELLEU, M. JOBARD.

Mme SEREE CHAUSSINAND ouvre la séance à 14 heures.

Elle énonce les membres absents excusés et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil documentaire : M. Rodolphe LEROY, responsable de la BU Sciences et M. Jérémy MUET, représentant des étudiants élu à la Commission Formation et Vie Universitaire.

Les points mis à l'ordre du jour sont présentés aux membres du Conseil.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2018

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. BUDGET INITIAL 2019

Le budget initial 2019 est présenté par Mme DESSEIGNE. En préambule, elle indique que, suite à une erreur de saisie, le tableau de présentation du budget initial a été modifié. Le montant de la subvention versée par l'ABES est de 3600 €, et non de 4 500 € comme indiqué dans la première version du document.

❖ Ressources prévisionnelles

La dotation globale de fonctionnement s'élève à 1 162 000 €, soit 20 000 € de moins que l'année précédente. On assiste à une baisse cumulée d'environ 21% depuis 2016.

La diminution de la dotation, qui s'explique essentiellement par le plan de retour à l'équilibre financier mis en place par l'Université, ne doit cependant pas impacter trop durement le budget consacré à la documentation Recherche.

Mme DESSEIGNE détaille ensuite les différentes sources de recettes du Pôle documentation en apportant quelques précisions :

- Sur l'exercice 2019, la participation financière de l'IUT a été intégrée dès le budget initial (en recettes pour le Pôle documentation et en dépenses pour l'IUT).
- Prestations de services : inscriptions des étudiants de l'IEP, refacturation pour l'accès aux revues Lippincott et Libbey au CHU de Dijon, régie et PEB extérieur.
- Subvention ABES : elle est versée en contrepartie du travail de référencement des bibliothèques dans le SUDOC-PS effectué par un personnel du Pôle documentation.
- Virements internes : participations à des abonnements de périodiques, aux accès à la documentation électronique ou au catalogue collectif du SUDOC (ABES) et à sa maintenance.

Le montant total des ressources inscrites au budget initial 2019 s'élève à **1 390 444 euros**

❖ Dépenses prévisionnelles

Services extérieurs : suppression du coût de la location de la machine à affranchir (950 €) car le courrier sera affranchi à la Maison de l'Université (mutualisation de la prestation)

Frais de déplacements : en hausse, en prévision des formations qui seront proposées pour la mise en œuvre du projet Learning Center.

Frais postaux : un virement est à prévoir en contrepartie de la prise en charge des frais d'affranchissement par les services centraux, selon une moyenne évaluée par le Pôle Finances.

Prestations : animations culturelles, intervention des agents de sécurité pendant les plages d'ouverture étendues...

L'enveloppe consacrée à l'investissement a été abondée de 10 000 €. Elle doit notamment prendre en charge le renouvellement de postes publics de la BU ESPE (12), de la BIUT (8), de la BU du Creusot (4) et de la BU Santé (6) mais aussi la candidature sur des appels à projets.

Frais de personnels : ils correspondent à l'emploi d'un agent d'entretien à 60% et à l'emploi de moniteurs étudiants. Ce dernier poste a diminué, conséquence de la présence des personnels de la BU Sciences en BU Droit-Lettres pendant la phase de travaux du Learning Center.

Focus sur les dépenses documentaires

Le budget est en baisse par rapport à 2018. Les négociations menées par le consortium Couperin, qui se sont traduites par des baisses de TVA, ont permis d'alléger le coût de la documentation numérique.

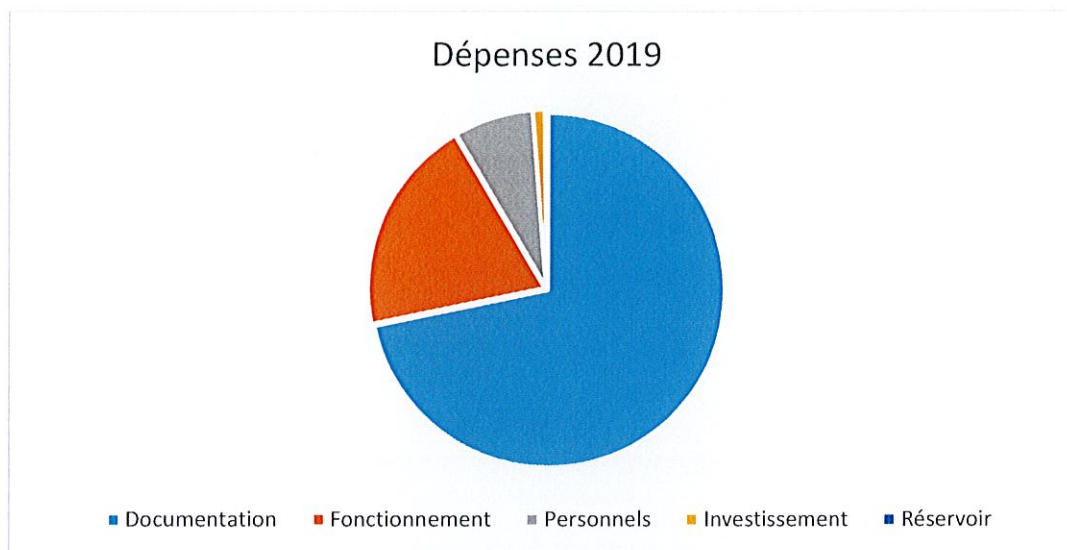
Néanmoins, il convient de rester prudents car on prévoit une augmentation des coûts pour JurisClasseur (Lexis360), SciFinder et ACS.

Comme l'indique Mme ASHTA, il faut également prendre en compte l'impact des taux de change et les difficultés à les anticiper.

Mme DESSEIGNE précise à ce sujet que les taux de change euro/livre sterling et euro-dollar ayant été favorables en 2018, 24 510 € ont pu être reportés sur le budget monographies, ce qui a permis de revenir au niveau atteint en 2017.

Répartition du budget monographies :

BU Droit-Lettres / B2UFR	136 000 €
BU Sciences	29 800 €
BU Santé	28 100 €
BU Creusot / BU Chalon sur Saône	16 300 €
BU IUT Dijon-Auxerre	20 300 €
BU ESPE	31 700 €
Médiathèque	2 380 €
TOTAL	264 580 €



❖ Candidatures appels à projets

Le Pôle documentation a choisi de déposer deux projets :

- Appel à projets « vie étudiante »

Il prévoit un nouvel équipement de 10 tables et 50 chaises pour la BU Droit-Lettres.

Le projet, chiffré à 8 032 €, serait financé à hauteur de 3 500 € par la Région et 4 532 € par le Pôle documentation.

- Appel à projets « équipements pédagogiques et numériques »

Achat de 40 postes publics (clients légers) pour la BU Droit-Lettres et la B2UFR : remplacement des 27 postes actuels, et augmentation de 13 postes du parc informatique à destination des usagers.

Le financement serait pris en charge par la Région (12 045 €), l'Université de Bourgogne (12 045 €) et le Pôle documentation (4 320 €)

M. BONNEAU demande s'il existe des appels à projets sans cofinancement de la composante.

Mme DESSEIGNE répond que ce n'est pas la doctrine appliquée à l'Université actuellement.

Il est ensuite procédé au vote :

14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Le budget initial 2019 est adopté à l'unanimité.

III. POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET LEARNING CENTER

Mme DESSEIGNE rappelle que l'enveloppe initiale était de 5,8 millions d'euros (dont 400 000 euros consacrés aux premiers équipements).

Après de nouvelles négociations entre l'Etat et la Région, le budget s'élève désormais à 6,076 millions d'euros : 5,46 millions d'euros pour les travaux et 0,616 millions d'euros pour les premiers équipements.

Ce montant reste encore inférieur à celui qui serait nécessaire pour proposer l'intégralité des équipements attendus d'un Learning Center, notamment pour les équipements numériques et informatiques.

❖ **Point travaux**

Nous sommes actuellement dans la phase préparatoire du chantier de désamiantage. Afin que la « P'tite Fac » puisse rester ouverte pendant les travaux, les réseaux d'électricité et de plomberie seront dévoyés.

Parmi les 18 lots du chantier, plusieurs sont encore non pourvus : bardage, chauffage, ventilation, plomberie et gros œuvre (charpente bois et métallique, démolition).

Tous les devis n'étant pas finalisés, il est encore difficile d'avoir une vision précise du coût final du chantier.

❖ **Nom du futur Learning Center**

Deux ateliers de naming ont été mis en place, en mars puis en juin. Les propositions émanant du premier atelier (« le Prisme » et « Equinoxe ») ayant déjà fait l'objet d'un dépôt, elles n'ont pas été retenues.

Deux autres noms ont été proposés à l'issue du second atelier :

- « Bib'up », mais il existe un risque de confusion avec une marque antérieurement déposée
- « Bib'uB », qui n'a pas suscité une réelle adhésion

La gouvernance a donc choisi de ne pas attribuer de nom au Learning Center pour le moment. Un nouvel atelier de naming pourra être lancé à l'ouverture de la structure.

❖ **Œuvre d'art**

Un triptyque sera installé dans le hall du Learning Center.

Dans le cadre des Campus Days, l'artiste urbain JBC a réalisé le premier panneau. Un nouvel artiste prendra le relai l'année prochaine, puis un troisième à l'ouverture.

M. BONNEAU s'interroge sur le coût de cette opération.

Mme DESSEIGNE répond que celle-ci a été réalisée et financée dans le cadre des Campus Days même si, comme le souligne Mme SEREE CHAUSSINAND, leur budget est réduit.

❖ **Communication**

Mme DESSEIGNE indique que le projet a été présenté par Alexandre FOURNIER et Françoise SOGNO dans le cadre du Mois de l'Innovation organisé par la région Bourgogne Franche-Comté et a fait l'objet d'un article dans le Bien Public le 12 octobre 2018.

❖ Poursuite du travail collectif avec les équipes

Depuis la rentrée 2018, une « mini » BU Sciences est installée dans la salle de communication de la BU Droit-Lettres.

M. LEROY rappelle quelques chiffres :

- les collections accessibles au public ont été divisées par trois (soit environ 6 000 ouvrages)
- les effectifs des étudiants de STAPS et Sciences ont augmenté de 5%

Sur une période de test réalisée entre le 15 août et le 15 novembre 2018, on observe une légère augmentation globale du nombre de prêts. Cette hausse est due à la très forte augmentation des prêts de la médiathèque (+80%), alors que les prêts des documents de Sciences sont en diminution (- 20%).

Ces données mettent en avant l'attractivité de la médiathèque, désormais implantée dans le hall de la BU Droit-Lettres et l'élargissement des services (ouverture le mercredi en soirée).

M. LEROY souligne également le travail effectué par l'équipe sur les collections.

Une semaine de tutorat a été organisée à la rentrée en BU Sciences (1 étudiant sur 3 accueilli et formé). Les actions de formation adaptées, en relation avec les enseignants, se poursuivent.

Exemple : parcours documentaire « lutte et judo » avec les étudiants de L1 STAPS.

Mme ARKAB présente ensuite les projets communs associant les équipes de Sciences et de Santé et visant l'appropriation d'une culture commune :

- Formation URFIST en octobre 2018
- Formation « accueil » et « politique documentaire »
- Immersion des collègues de la BU Sciences en BU Santé, en décembre 2018 et janvier 2019
Sur la base d'une ½ journée, elle est concrétisée par une présentation de la bibliothèque et une participation au service public et au travail interne.

Mme DESSEIGNE souligne l'importance du travail collectif engagé depuis deux ans pour la mise en œuvre du dispositif de co-construction de l'organigramme et des fiches de poste.

Six journées de formation/action avec un formateur sont prévues. Les trois premiers jours de formation ont déjà eu lieu, en octobre, avec un travail autour de l'organigramme. Il s'agissait de définir les grandes fonctions du Learning Center et les activités rattachées. L'objectif final consistera à produire 26 fiches de poste non nominatives.

Mme DESSEIGNE rappelle que l'équipe projet est composée des responsables des BU Sciences et Santé, de l'équipe de direction et de la responsable administrative du Pôle documentation ainsi que de la chargée de mission RH Learning Center.

Un comité de suivi a été mis en place par la gouvernance pour accompagner le projet.

Si le travail engagé est très enrichissant, il n'en demeure pas moins lourd et complexe. L'aspect pédagogique nécessite une forte implication de tous les acteurs.

M. BONNEAU souhaite savoir si l'organigramme pourra évoluer dans les premiers mois qui suivront l'ouverture.

Mme DESSEIGNE indique que cet aspect a effectivement été évoqué avec le formateur. Des ajustements seront possibles lorsque les nouveaux équipements fonctionneront.

M. BONNEAU demande si des échanges avec les composantes sont prévus.

Mme DESSEIGNE y est favorable et pense qu'il serait même souhaitable d'engager ce travail en amont avec les enseignants-chercheurs. Nous connaissons déjà quelques attendus (salles de travail en groupes, boxes individuels, espace restauration, salle d'anatomie...) mais la concertation permettrait d'identifier plus précisément les besoins.

Des réunions d'information avec les composantes des disciplines concernées ont déjà eu lieu au printemps 2018.

Mme SEREE CHAUSSINAND précise que les interactions avec les enseignants dépendront également du type d'équipements numériques mis à disposition par le Learning Center.

Sophie DESSEIGNE fait remarquer que les équipements numériques installés seront fonction du budget, et qu'il serait préférable d'être dans une fourchette haute afin que le Learning Center soit un équipement attractif pour les enseignants.

IV. ABONNEMENT A L'ARTOTHEQUE D'AUXERRE

L'Artothèque d'Auxerre participe à la promotion de l'art contemporain en proposant au prêt environ 1600 œuvres. L'espace disponible à la bibliothèque universitaire d'Auxerre permet d'exposer une vingtaine d'œuvres, deux à trois fois par an.

Le montant de l'adhésion annuelle, fixé à 30 euros et dont doit s'acquitter le Pôle documentation, est soumis au vote.

14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Le montant de l'adhésion est validé à l'unanimité.

V. QUESTIONS DIVERSES

❖ Subvention annuelle de l'ABES

Mme DESSEIGNE précise que la subvention versée par l'ABES a été réaffectée sur l'ensemble des dépenses du Pôle documentation en 2018, les recettes n'étant pas fléchées. Ce sera à nouveau le cas en 2019.

Mme ROUZET souligne que la subvention est validée par l'ABES sur présentation d'un projet.

Mme DESSEIGNE rappelle que le travail réalisé avec le SUDOC-PS consiste à signaler dans un catalogue national les publications en série, issues des bibliothèques universitaires, publiques ou des centres de documentation, permettant ainsi à un chercheur de localiser un document pour pouvoir l'emprunter.

Cette mission a été dévolue aux universités. Le Pôle documentation met à disposition un demi-poste de catégorie B pour cette activité, ce qui représente un engagement important.

La convention, signée pour trois ans, définit les objectifs visés. Jusqu'en 2015, l'ABES apportait une « rétribution » transformée depuis en « subvention ».

L'ABES exige la production d'un rapport d'activité annuel mais pas de justification financière des actions menées.

De fait, l'université contribue à l'activité de signalement mais on peut s'interroger sur les retombées pour l'université.

Mme SEREE CHAUSSINAUD se demande dans quelle mesure l'université a l'obligation d'assurer cette mission. Comme le souligne Mme ARKAB, certaines régions dotées de plusieurs universités n'ont qu'un seul Centre Régional : certaines universités ne participent donc pas à ce travail de référencement.

Mme RAFFESTIN demande pour quelle raison le montant de la subvention 2019 est inférieur à celui de 2018.

Selon Mme DESSEIGNE, cette baisse est sans doute liée au fait que, d'un point de vue général, les dotations allouées par l'Etat ont tendance à diminuer.

Elle précise que la réinjection de la subvention dans le budget global du Pôle documentation permet d'abonder l'enveloppe de chaque bibliothèque de 514 €.

Mme SEREE CHAUSSINAND remercie l'ensemble des membres du Conseil documentaire pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.